© Drogues Info Service - 4 juillet 2025

23% d'accidents mortels impliquent un conducteur positif aux stupéfiants

La journée nationale de la Sécurité routière est l'occasion pour Drogues info service de faire le point sur la dangerosité de la conduite sous influence de stupéfiants.

En 2015, l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière estimait que 23% des personnes mortes sur la route l'étaient dans un accident impliquant un conducteur sous influence de stupéfiants (1). Cela représente 790 décès.

La consommation de la plupart des drogues altère la capacité à conduire un véhicule. Notamment, le temps de réaction est allongé et le champ de vision réduit. Désormais, l'utilisation par la police de tests de dépistage salivaires simplifie les prélèvements et permet le renforcement des mesures de contrôle.

Une personne contrôlée positive aux stupéfiants risque une suspension ou une annulation de son permis de conduire, la perte de 6 points, 2 ans de prison, 4500 euros d'amende et des peines complémentaires. Si elle a provoqué un accident mortel elle risque 10 ans de prison et 150 000 euros d'amende. Enfin, elle perd pour elle-même le bénéfice des assurances et ne sera pas remboursée des frais engagés.

(1) http://www.securite-routiere.gouv.fr/medias/campagnes/stupefiants-au-volant-chiffres-et-risques

Articles en lien :

Le dépistage des drogues sur la route

Les sanctions associées à la conduite sous influence de stupéfiants